



# ACTER L'URGENCE

- **ENGAGER LES MOYENS**

---

## **VERSION GRAND PUBLIC**

Résumé du rapport annuel  
du Haut conseil pour le climat

## 2022 : UNE ANNÉE EMBLÉMATIQUE DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

France  
2013-2022

+ **1.9**°C\*

2022

+ **2.9**°C\*

Cette année exceptionnellement chaude dans le climat actuel (avec 10 % de probabilité d'avoir une année encore plus chaude) atteint le niveau de température moyen que la France connaîtrait vers 2050-2060 si le réchauffement planétaire atteint +2°C.

\* par rapport à la période 1900-1930

Monde  
2013-2022

+ **1.15**°C\*\*

Les années 2015 à 2022 ont été les 8 années les plus chaudes jamais enregistrées sur la surface de la Terre.

\*\* par rapport à la période 1850-1900

### Plusieurs événements météorologiques et climatiques extrêmes observés en 2022 sont emblématiques de l'intensification du changement climatique :

● **5 km<sup>3</sup> de volume perdus** pour l'ensemble des glaciers alpins (l'équivalent de 3,5 mètres de glace).

● **Une faible production hydroélectrique. -20 % en 2022** en comparaison à la moyenne de la période 2015-2019.

● **Une baisse de la production agricole. De -10 à -30 % de rendements** pour certaines filières.



● **Une année exceptionnellement sèche. 2<sup>e</sup> année la moins pluvieuse observée** depuis que les mesures existent, avec **-25 % de précipitations** par rapport à 1991-2020.



● **Des conséquences pour la biodiversité.**

# DES IMPACTS MULTIPLES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

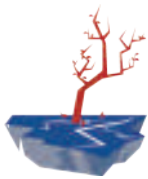
Le réchauffement climatique a des effets sur les écosystèmes, la santé des êtres humains, les infrastructures et les activités économiques.

**Les dispositifs de prévention et de gestion de crises, prévus pour faire face aux impacts potentiels d'événements météorologiques et climatiques extrêmes, n'ont malheureusement pas permis d'éviter toutes les conséquences en 2022 en France :**



## INCENDIES

- Plus de **7 800** incendies, **72 000** ha brûlés, **2,5 Mt de CO<sub>2</sub>** émises
- Tous les moyens de lutte mobilisables engagés
- Pertes économiques importantes pour les exploitants forestiers



## SÉCHERESSE

- Déficit de précipitations sur la majeure partie de la métropole atteignant **-40 %**
- Plus de **1 261** cours d'eau asséchés au 1<sup>er</sup> août
- + de **2 000** communes proches de la rupture d'approvisionnement en eau potable
- Faible production hydroélectrique
- Coût de 2,9 Mrd€ pour le secteur de l'assurance



## GRÊLE

- Fortes chutes de grêle sur l'ensemble du territoire



## BIODIVERSITÉ

- Reproduction faible, nulle ou anormale de la faune fréquentant les zones humides



- Fortes précipitations dans les outre-mer suivies de déficit de précipitations à Mayotte



## FORTE PLUIE

- Records de nombre de jours avec des maximales dépassant : **25°C : 147 jours** à Montauban et Ajaccio & **160 jours** à Marignane, **30°C : 89 jours** à Albi, **103 jours** au Luc, **104 jours** à Figari, **35°C : 32 jours** à Albi et **36 jours** à Avignon.
- Records de nombre de jours avec des températures minimales supérieures à **20°C** (nuits tropicales) : **104 jours** à Nice & **110 jours** à l'Île-Rousse.



## VAGUES-SUBMERSION

- Vagues-submersion à Saint-Pierre-et-Miquelon



## LIGNE DE GRAINS ORAGEUX RAFALE À 225 KM/H

- Record de température maximale de **40°C** la plus précoce en France continentale mesuré le 16 juin dans l'Hérault.
- Records absolus enregistrés dont **42,9°C** à Biarritz le 18 juin, **42,6°C** à Biscarrosse le 18 juillet, **40,8°C** à Castelnaudary le 12 août.

# PLANIFIER UNE ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

## La France n'est manifestement pas prête à faire face aux effets du changement climatique

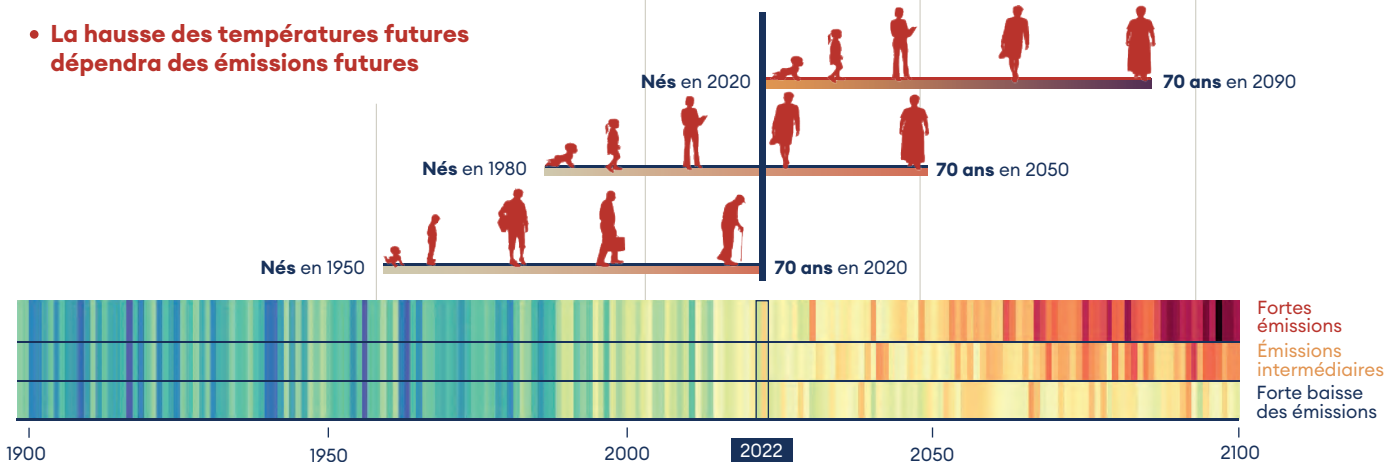
# +4°C

Le réchauffement en France pourrait atteindre **+4°C** d'ici la fin du siècle avec les politiques climatiques mises en œuvre actuellement dans le monde, sans compter que la variabilité naturelle du climat va entraîner des années encore plus chaudes. **L'ampleur du réchauffement planétaire et en France dépend du cumul des émissions de CO<sub>2</sub>.** L'impossibilité matérielle ou les coûts excessifs d'**adaptation\*** à tous les effets du changement climatique incitent à renforcer les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En cas de forte baisse des émissions mondiales, l'effet serait discernable en une vingtaine d'années par un ralentissement du réchauffement planétaire.

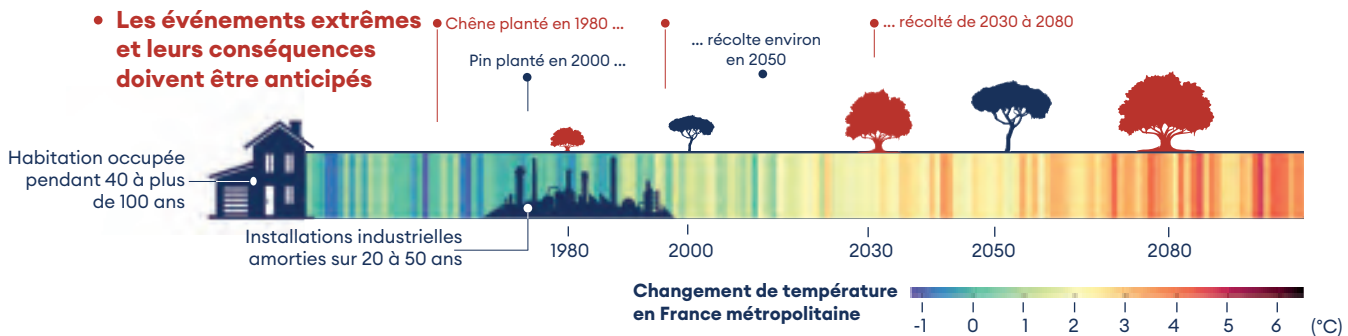
Des mesures d'adaptation supplémentaires, cohérentes et tenant compte des limites constatées sont essentielles pour renforcer la résilience et éviter l'accroissement des impacts, des pertes et dommages et des coûts de gestion d'urgence récurrents. **L'adaptation doit passer du mode réactif prévalent aujourd'hui, en réponse à une situation d'urgence, pour devenir préventive et transformatrice en anticipant bien en amont les changements futurs.**

### Enjeux d'adaptation en fonction de l'évolution de la température en France et de la hausse du niveau marin au XX et XXI<sup>e</sup> siècle

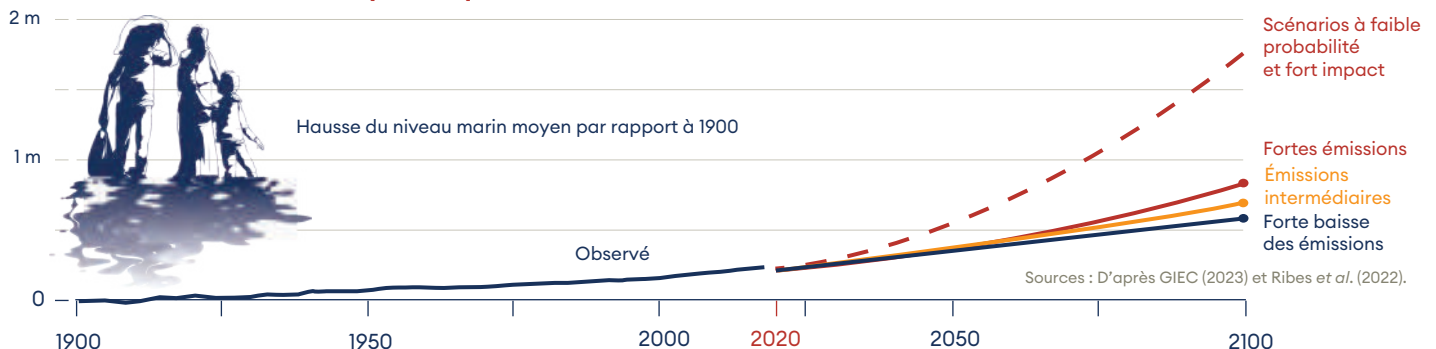
- **La hausse des températures futures dépendra des émissions futures**



- **Les événements extrêmes et leurs conséquences doivent être anticipés**



- **Les événements de niveau marin extrême deviendront 20 à 30 fois plus fréquents à l'horizon 2050**



4 \*L'adaptation au changement climatique correspond aux mesures visant à s'adapter aux effets du réchauffement climatique. L'atténuation au changement climatique correspond aux mesures visant la réduction des gaz à effet de serre.



## LES ÉMISSIONS MONDIALES

### NE SONT PAS SUR LA BONNE TRAJECTOIRE

#### Les émissions de gaz à effet de serre mondiales continuent d'augmenter...

Malgré les avancées récentes, les émissions de gaz à effet de serre mondiales ne sont pas sur une trajectoire compatible avec l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris, conclu en 2015 par

**193**

pays, visant à limiter le réchauffement planétaire bien en-dessous de

**2°c**

... mais à un rythme moins élevé grâce à la multiplication des politiques climatiques nationales



Plus de **3 145** lois climatiques adoptées au niveau mondial ont permis d'éviter l'émission de plusieurs milliards de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par an.

Au moins **18** pays, dont la France, ont vu leurs émissions diminuer depuis au moins dix ans. Cependant, les émissions de gaz à effet de serre mondiales continuent d'augmenter, mais à un rythme moins élevé.

#### Les politiques et engagements actuels ne suffisent pas à l'atteinte des objectifs climatiques

Les politiques publiques actuelles de l'ensemble des pays du monde conduiraient à un réchauffement planétaire estimé à environ d'ici 2100, avec une plage d'incertitude allant de +2,2°C à +3,5°C.

**+3.2°c**

Pour être en ligne avec une trajectoire permettant de limiter le réchauffement **nettement sous 2°C**, il est nécessaire de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre par rapport à leur niveau de 2019 de :

**-21%**  
d'ici 2030

**-46%**  
d'ici 2040

Alors que limiter le réchauffement à **1,5°C** nécessite des baisses de :

**-43%**  
d'ici 2030

**-69%**  
d'ici 2040

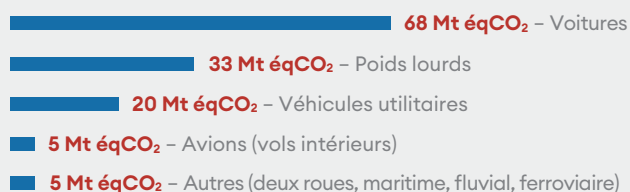
Au sein de l'Union européenne, la France a l'opportunité de relancer la dynamique internationale en amont de la COP28 (décembre 2023).

# EN FRANCE, D'OÙ PROVIENNENT LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN 2022 ?

32%



## TRANSPORTS



19%



## AGRICULTURE (données 2021)



18%



## INDUSTRIE



16%



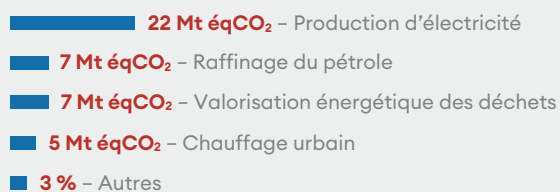
## BÂTIMENTS



11%



## PRODUCTION D'ÉNERGIE



4%



## DÉCHETS



-4%



## UTCATF (données 2021)



# UNE BAISSÉ DES ÉMISSIONS QUI SE POURSUIT, MAIS À UN RYTHME INSUFFISANT

## Les émissions de gaz à effet de serre ont baissé en 2022 en France

Les **émissions nettes** (qui incluent l'absorption de CO<sub>2</sub> par les puits de carbone) générées en France ont atteint **386,9 Mt éqCO<sub>2</sub> en 2022\***, soit **6 t éqCO<sub>2</sub> par habitant**.



Les **émissions brutes** (qui n'incluent pas l'absorption de CO<sub>2</sub> par les puits de carbone) générées sur le territoire français ont atteint **403,8 Mt éqCO<sub>2</sub> en 2022**. Ces émissions ont baissé de 2,7 % par rapport à 2021, soit 11 Mt éqCO<sub>2</sub>



L'**empreinte carbone** de la France, qui inclut les émissions générées dans d'autres pays pour produire les biens qui sont importés et consommés en France, est **plus élevée que les émissions produites sur le territoire français**.

**1.5x**

Les émissions associées aux importations représentent un peu plus de la moitié (51 %) de l'empreinte totale (308 Mt éqCO<sub>2</sub>). L'autre moitié est composée des émissions produites sur le sol français, via la production intérieure de biens et services (183 Mt éqCO<sub>2</sub>) et les émissions directes des ménages (113 Mt éqCO<sub>2</sub>). L'empreinte carbone est estimée à 604 Mt éqCO<sub>2</sub> en 2021, soit 8,9 t éqCO<sub>2</sub> par personne. Cette empreinte a augmenté de 7,4 % en 2021 par rapport à 2020, mais elle reste inférieure à son niveau de 2019.

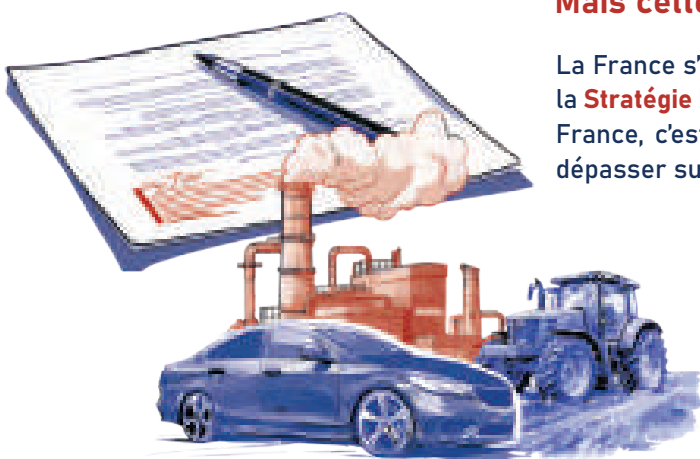


## Mais cette baisse reste insuffisante face aux objectifs du pays

La France s'est dotée en 2015 d'une feuille de route pour réduire ses émissions : la **Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)**, qui fixe des budgets carbone pour la France, c'est-à-dire des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre à ne pas dépasser sur une période définie.

Pour les émissions nettes, le **budget carbone annuel indicatif** sur la période 2019-2022 de la SNBC 2 est en voie d'être dépassé (selon les données provisoires), notamment à cause d'une absorption insuffisante par les puits de carbone (forêts, terres cultivées et prairies).

Néanmoins, le respect des budgets carbone pour les émissions brutes ne suffit pas pour conclure que les politiques climatiques mises en place ont un impact structurel sur les baisses d'émissions. En effet, des facteurs conjoncturels (hiver doux, Covid, inflation) peuvent jouer à court terme. De nombreux retards sur la stratégie actuelle sont observés, qui doivent être rapidement corrigés.



Pour les émissions brutes, le **budget carbone annuel indicatif** a été respecté chaque année sur la période 2019-2022 (selon les données provisoires). Les secteurs de l'**industrie et des déchets** sont cependant en retard sur leurs objectifs, et le secteur des **transports** a surtout tenu ses objectifs du fait des conséquences de la Covid-19.

\*D'après les premières estimations du Citepa à consolider en 2023.

# UN BESOIN D'ACCÉLÉRER DANS TOUS LES SECTEURS

## Le Fit for 55 vient structurer l'action climatique de l'Europe et de la France



Depuis l'adoption de la Loi européenne sur le climat en juin 2021, l'Union européenne s'est fixée l'objectif de **réduire d'au moins 55 % ses émissions nettes** en 2030 par rapport à 1990. La majorité des textes réglementaires qui visent à la concrétisation de cette ambition ont été adoptés au printemps 2023.

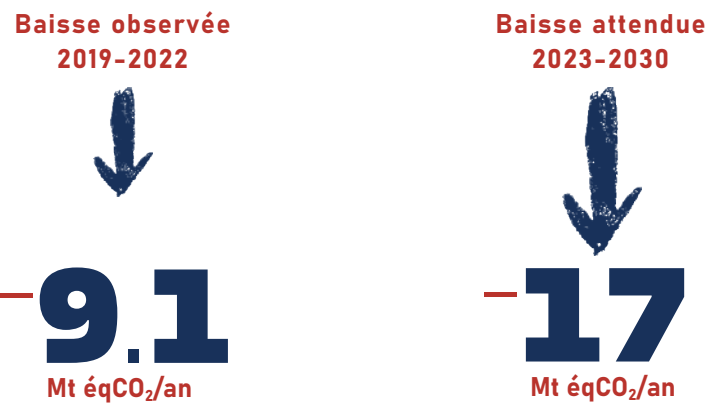
Cependant, leur mise en œuvre opérationnelle avance à un rythme difficilement compatible avec l'atteinte des objectifs climatiques prévus d'ici 2030, dans seulement 7 ans.

1990-2030 objectif de **-55%** d'émissions nettes



Par conséquent, la **baisse des émissions brutes en France doit presque doubler pour atteindre ces nouveaux objectifs**, et les puits de carbone doivent fortement augmenter, pour atteindre une baisse de 17 Mt éqCO<sub>2</sub>/an jusqu'en 2030, alors que les émissions n'ont baissé que de 9,1 Mt éqCO<sub>2</sub>/an sur la période 2019-2022.

Pour la France, les objectifs 2030 sont ainsi **significativement renforcés, passant de -40 % à -50 % environ par rapport à 1990 (émissions brutes)**, et environ -54 % pour les émissions nettes.



### Tous les secteurs doivent réhausser leurs efforts

Les nouveaux objectifs 2030 reflètent l'urgence à agir, et impliquent une accélération des actions dans tous les secteurs émetteurs (transports, bâtiments, agriculture, industrie, énergie, déchets), tout en augmentant fortement le potentiel des puits de carbone.





## UN CADRE D'ACTION PUBLIC QUI DOIT RENFORCER SA COMPOSANTE ÉCONOMIQUE

### Le cadre des politiques publiques se construit en France

La plupart des secteurs émetteurs se sont dotés de plans de décarbonation, mais leur cohérence et leur alignement avec les objectifs climatiques nationaux ne sont pas assurés. De nombreux documents stratégiques ne sont pas mis en cohérence avec le niveau nécessaire à l'atteinte des nouveaux objectifs 2030.



### Il doit être accompagné d'une politique économique d'ampleur

**30**  
Mrd €

La politique économique française est appelée à se transformer afin de déclencher les changements nécessaires à l'atteinte des objectifs climatiques, y compris la politique budgétaire, fiscale, commerciale, industrielle, et l'emploi. Cela nécessite également d'identifier comment seront mobilisées les dépenses publiques annuelles nécessaires à la transition, qui doivent augmenter pour atteindre autour de **30 Mrd€ supplémentaires en 2030**.

Les dépenses défavorables au climat ont fortement progressé en 2022 du fait du bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement pour limiter la hausse des prix de l'énergie, mais avec un coût estimé à **80 Mrd€ de dépenses publiques** cumulées sur la période 2021-2023, dont **43 Mrd€ prévus en 2023**. De plus, les dépenses fiscales et les dispositifs fiscaux qui génèrent des taux de taxe plus faibles sur les énergies fossiles atteignent au moins **16 Mrd€ additionnels**.



De nombreux freins et leviers peuvent accélérer ou bloquer les transformations. Par exemple, l'essor des voitures électriques requiert de prévoir des bornes de recharge et une disponibilité en batteries. Ces freins et leviers sont généralement identifiés dans les documents stratégiques, mais beaucoup sont traités par des mesures ponctuelles qui ne garantissent pas un accompagnement systématique. De grands défis concernent par exemple l'évolution des métiers et des compétences de la transition écologique et l'accompagnement des filières.

En termes de transition juste, certaines politiques climatiques pèsent davantage sur les ménages modestes. Malgré les efforts faits pour limiter ces effets, l'offre bas-carbone reste insuffisante, et souvent peu abordable au vu de la capacité des ménages. Le contexte de forte inflation renforce encore plus la contrainte qui pèse sur les ménages et les entreprises.



## QUELLES ÉVOLUTIONS DANS LES SECTEURS ?

### TRANSPORTS

+2.3%

- Les émissions du secteur ont augmenté de **+2.3%** en 2022, et le **budget carbone indicatif a été dépassé en 2022**. Les baisses d'émissions observées entre 2019 et 2021 ont été en partie dues à des **effets conjoncturels**, avec le confinement et la hausse des prix des carburants.
- Pour atteindre les nouveaux objectifs 2030, **les émissions du secteur nécessitent une baisse entre 3,5 et 5 fois plus vite par rapport à la période 2019-2022** (soit -4,9 à -6,7 Mt éqCO<sub>2</sub>/an).
- L'interdiction de vente des véhicules thermiques fossiles neufs en 2035 et le renforcement de la norme européenne sur les constructeurs en 2030 constituent des avancées importantes. Combinées au maintien des aides à l'acquisition de voitures électriques et au renforcement du malus automobile français, ces politiques ont soutenu l'essor des voitures électriques, passées de 9,7 % en 2021 à 13,2 % des ventes en 2022. En revanche, la baisse de consommation des voitures et l'électrification des poids lourds et des véhicules utilitaires reste en retard.
- Les aides et les incitations actuelles n'orientent pas suffisamment la production vers des véhicules petits, plus légers et plus abordables, ce qui aggrave les inégalités.





## AGRICULTURE



-2.2%

- Les émissions de l'agriculture ont diminué de **2.2%** en 2021\*. Le budget carbone est pour l'instant respecté, mais cette évolution provient davantage des **difficultés socio-économiques** que d'une stratégie de décarbonation, avec notamment la baisse du cheptel bovin et la hausse du prix des engrais.
- Pour atteindre les nouveaux objectifs 2030, les émissions du secteur nécessitent une baisse entre **1,25 à 3,5 fois plus vite** par rapport à la période 2019-2021, selon les choix du gouvernement pour répartir l'effort entre secteurs.
- Le Plan stratégique national de la France, qui décline la politique agricole commune de l'Union européenne, présente des mesures ayant un trop faible niveau d'ambition face aux objectifs climatiques. Les critères d'attribution des aides et les montants de financement en faveur du climat devraient être renforcés.

\* dernière année disponible

## INDUSTRIE



-6.4%

- Les émissions de l'industrie ont diminué de **6.4%** en 2022 du fait d'une importante baisse de la consommation d'énergie causée par les mesures de sobriété prises en réponse à l'augmentation des prix et au Plan de sobriété énergétique du gouvernement.
- Sur le plus long terme, les émissions baissent de façon structurelle, notamment via l'incitation fournie par le Système d'échange de quotas (SEQUE) d'émission de l'Union européenne.
- Les émissions du secteur ont dépassé le budget carbone indicatif sur la période 2019-2022, y compris pour l'année 2022.
- Pour atteindre les nouveaux objectifs 2030, les émissions du secteur nécessitent une baisse entre **1,4 à 1,6 fois plus vite** par rapport à la période 2019-2022 (soit -3,1 à -3,7 MtéqCO<sub>2</sub>/an). De nombreux plans de décarbonation existent mais ils doivent être mis en cohérence et articulés.

## BÂTIMENT

- Les émissions des bâtiments ont diminué de 14,7 % entre 2021 et 2022, mais les 2/3 de cette baisse sont liés à un hiver doux en 2022. Hors effets météorologiques, la baisse est de **-5.3%**. Elle peut s'expliquer par le plan de sobriété et par les prix élevés de l'énergie.
- **Les émissions du secteur sont inférieures au budget carbone indicatif depuis 2019.** Pour atteindre les nouveaux objectifs 2030, **les émissions du secteur nécessitent une baisse 1,2 fois plus vite (avec une marge d'action) par rapport à la période 2019-2022**, selon les scénarios choisis par le gouvernement.
- Malgré plusieurs améliorations en 2023, **le rythme actuel de rénovation du parc résidentiel est insuffisant** pour tenir les objectifs de baisse des émissions sur le long terme et l'objectif d'éradication des passoires thermiques d'ici 2028.
- Deux freins majeurs sont l'absence d'une exigence de qualité sur les résultats des travaux et la disponibilité des compétences nécessaires aux rénovations globales.
- Le bouclier tarifaire sur le gaz et sur l'électricité a permis de protéger les plus modestes face à l'inflation des prix de l'énergie, mais a davantage bénéficié aux ménages aisés. La rénovation des passoires thermiques, c'est-à-dire les logements avec une consommation de chauffage excessive car mal isolés, est une priorité pour aider les ménages modestes.





## ÉNERGIE

+ **4.9** %

- **Les émissions de l'énergie ont augmenté de** **4.9** **en 2022, car les centrales à gaz ont davantage fonctionné à cause des faibles productions nucléaires et hydroélectriques.**
- **Les émissions du secteur sont inférieures au budget carbone indicatif sur la période 2019-2022, mais plusieurs retards sont observés, avec trop d'énergie fossile utilisée pour produire de l'électricité, et un développement insuffisant des énergies renouvelables et du biométhane.**
- **Pour atteindre les nouveaux objectifs 2030, les émissions du secteur nécessitent une baisse entre 3 à 5 fois plus vite par rapport à 2019-2022 (soit -1,9 à -2,8 MtéqCO<sub>2</sub>/an), selon les scénarios du gouvernement. Une approche opérationnelle est nécessaire pour maîtriser la demande, anticiper son évolution sur le long-terme, construire et faire évoluer la politique du secteur.**

## FORÊT-BOIS

- **21** %

- **La quantité de carbone stockée par les forêts a diminué de** **21** **entre 2020 et 2021 à cause de la forte mortalité en forêt due à la sécheresse, aux incendies et aux ravageurs, combinés à une plus faible croissance des arbres.**
- **Les puits de carbone ont stocké deux fois moins de carbone que ce qui était prévu dans la SNBC 2 sur la période 2019-2021. Il semble désormais peu envisageable que les objectifs 2030 de la SNBC soient atteints. Les nouveaux objectifs européens du Fit for 55, plus réalistes, imposent tout de même une inversion rapide de la tendance récente, ce qui nécessite un plan forestier ambitieux et une action volontariste pour augmenter le stockage de carbone dans les sols agricoles.**
- **La filière du bois et de la forêt fait l'objet de plusieurs plans stratégiques, dont le programme national de la forêt et du bois, ainsi que les Assises du bois et de la forêt, et la feuille de route sur l'adaptation des forêts. Cependant, elle manque d'investissement dans la filière bois et nécessite des évolutions importantes pour la mettre en phase avec les objectifs climatiques.**

# UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE POUR LA FRANCE : LA SFEC

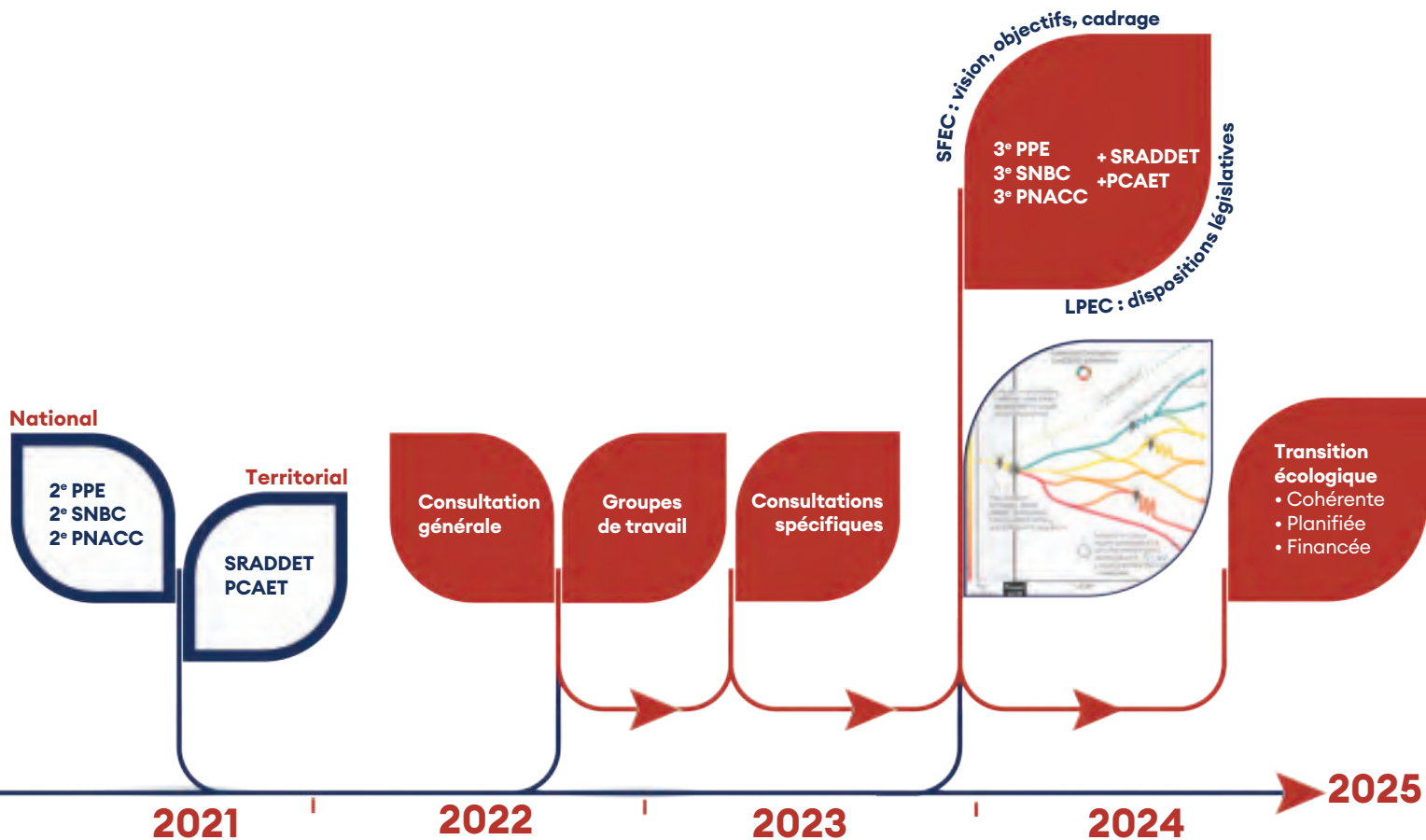
## Une étape importante pour renforcer l'action climatique

La France devrait se doter d'une nouvelle feuille de route pour l'action climatique : la **Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC)**. Cette feuille de route doit inclure à la fois la nouvelle stratégie de baisse des émissions (dite Stratégie nationale bas-carbone ou SNBC), la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC).

**L'élaboration de la SFEC et son inscription dans la loi représente une période d'opportunité à saisir pour concevoir une stratégie mieux articulée avec les autres chantiers du gouvernement en matière environnementale, et plus opérationnelle.** Elle est tenue d'intégrer au plus vite les objectifs climatiques européens, qui renforcent significativement l'ambition pour 2030 tout en soutenant les efforts de décarbonation de la France.

Le **Secrétariat général à la planification écologique (SGPE)**, créée en juillet 2022, devrait faciliter un pilotage stratégique porté par la première ministre. Il doit maintenant démontrer sa capacité à réunir les acteurs autour d'un projet commun, concevoir et mettre en œuvre la SFEC et donner aux différents acteurs une visibilité claire des trajectoires à suivre.

### Période d'opportunité à saisir pour la SFEC

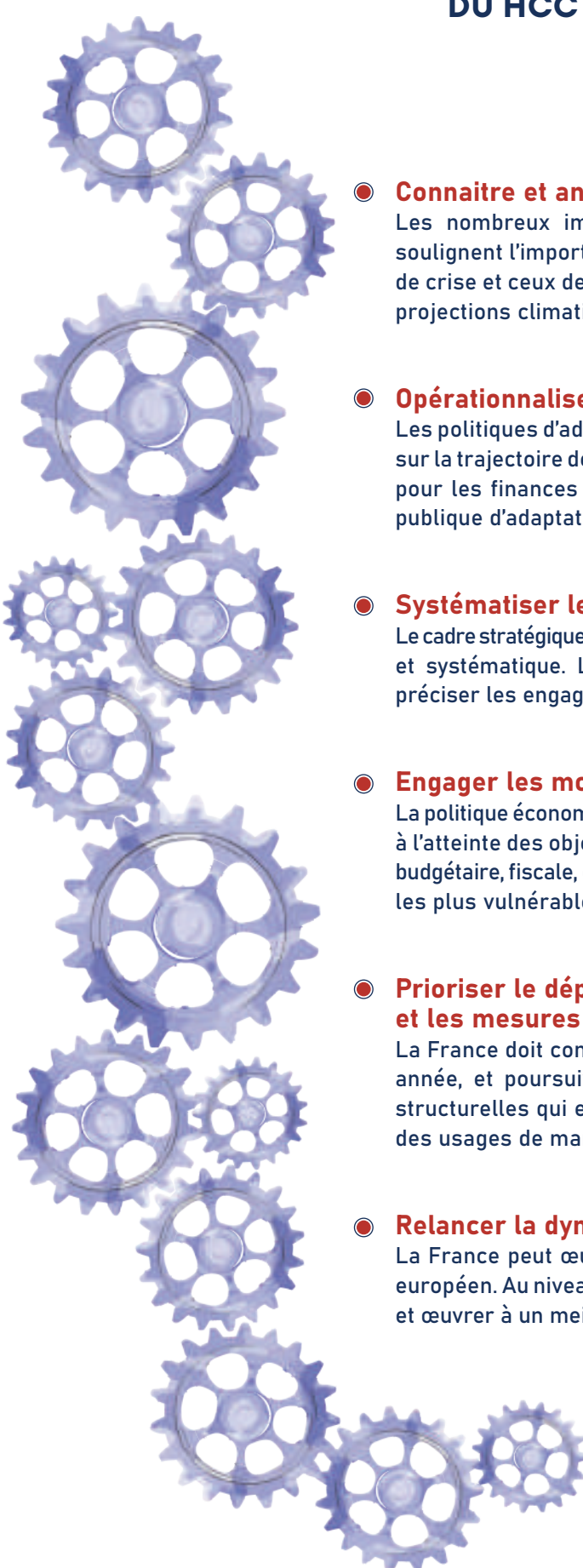


Note : À la suite de la première phase de concertation (2 novembre 2021 au 15 février 2022), le Gouvernement a annoncé aux parties prenantes (Conseil national de la transition écologique du 22 mai 2023) la mise en débat d'éléments composant la SFEC, pour une consolidation et publication de la SFEC et une déclinaison sous forme de LPEC (annoncée pour 2023), 3e SNBC, 3° PNACC et 3° PPE (annoncés pour début 2024).

Source : D'après CESE, 2022 ; GIEC, 2023).

## RECOMMANDATIONS DU HCC

---

- 
- **Connaître et anticiper les impacts du changement climatique**  
Les nombreux impacts liés aux conditions climatiques de l'année 2022 soulignent l'importance de renforcer conjointement les dispositifs de gestion de crise et ceux de prévention, et d'anticiper les années extrêmes au sein des projections climatiques.
  - **Opérationnaliser l'adaptation au changement climatique**  
Les politiques d'adaptation doivent changer d'échelle en France, en s'appuyant sur la trajectoire de référence de +4°C, en tenant compte des coûts d'adaptation pour les finances publiques et privées, et en améliorant le suivi de l'action publique d'adaptation et l'évaluation de son efficacité.
  - **Systématiser le cadre d'action public**  
Le cadre stratégique qui se construit doit être mis en œuvre de manière opérationnelle et systématique. La nouvelle stratégie climatique (SFEC) est l'occasion de préciser les engagements de la France afin de renforcer leur portée.
  - **Engager les moyens nécessaires**  
La politique économique permettant de déclencher les changements nécessaires à l'atteinte des objectifs climatiques doit être renforcée, y compris la politique budgétaire, fiscale, commerciale, industrielle et de l'emploi, tout en accompagnant les plus vulnérables dans un esprit de transition juste.
  - **Prioriser le déploiement des énergies renouvelables et les mesures de sobriété**  
La France doit consolider les mesures de sobriété structurelles prises cette année, et poursuivre les efforts pour formuler et appliquer des mesures structurelles qui encouragent la sobriété énergétique des infrastructures et des usages de manière systématique pour tous les secteurs émetteurs.
  - **Relancer la dynamique internationale**  
La France peut œuvrer au développement d'un plan d'investissement climat européen. Au niveau international, elle peut préparer sa position pour la COP28, et œuvrer à un meilleur suivi des engagements internationaux qu'elle soutient.

[Voir toutes les recommandations ici](#)

---



## QU'EST-CE QUE LE HCC ?

---

Le Haut conseil pour le climat (HCC) est un organisme indépendant chargé d'évaluer l'action publique en matière de climat, et sa cohérence avec les engagements européens et internationaux de la France, en particulier l'Accord de Paris, l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, et le respect des budgets carbone de la France.

Le Haut conseil pour le climat a été installé le 27 novembre 2018 par le Président de la République et par décret du 14 mai 2019. Il est inscrit dans la loi relative à l'énergie et au climat de 2019.

Présidé par la climatologue franco-canadienne Corinne Le Quéré, le Haut conseil pour le climat est composé de treize membres choisis pour cinq ans en raison de leur expertise scientifique, technique et économique dans les domaines des sciences du climat et des écosystèmes, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que de l'adaptation et de la résilience face au changement climatique.

## NOS PUBLICATIONS

Toutes les publications sont disponibles sur le site internet du Haut conseil pour le climat : <https://www.hautconseilclimat.fr/publications/>

## SUIVEZ-NOUS

Twitter : @hc\_climat - Facebook : @hautconseilclimat  
LinkedIn : @hautconseilclimat - YouTube : Haut conseil pour le climat